

Compte rendu des conventions collectives des secteurs de la chimie de la pétrochimie, du raffinage et du gaz

		Médiane
Portrait du secteur		
Nombre de conventions collectives recensées	62	
Pourcentage des entreprises québécoises de la chimie, pétrochimie, raffinage et gaz qui ont été recensées (CC/N entreprises)	8,10 %	
Nombre total d'employés dans les entreprises recensées	10 570	
Nombre d'employés syndiqués recensés	5 116	
Proportion d'employés syndiqués dans les entreprises recensées	41,89 %	47,06 %
Nombre moyen d'employés par entreprise recensée	185,00	94
Durée moyenne de la convention collective (mois)	49,37	48,00

Avantages sociaux		
Moyenne des journées de maladie payées (jours)		5,02
Pourcentage des cc incluant des congés sociaux payés		93,33 %
Moyenne de jours payés - décès d'un conjoint/enfant		4,76
Nombre moyen de jours payés - mariage		1,88
Conciliation travail-famille		
% des clauses incluant la flexibilité du temps		37,10 %
% des clauses incluant l'accommodement familial (maternité)		54,10 %
% des cc incluant une aide à l'emploi		14,52 %
% des cc incluant un régime de retraite		77,05 %
% des cc incluant une clause sur le paiement des lunettes		15,25 %
% des cc incluant une clause sur le paiement de l'ass. dentaire		53,77 %
% des cc incluant une clause sur l'invalidité longue durée		60,66 %
% des cc incluant une clause sur l'invalidité courte durée		63,93 %
% des cc incluant une clause sur l'ass.-maladie		59,02 %
% des cc incluant une clause sur l'ass.-vie		62,30 %
Moyenne des frais d'ass. assumés par l'employeur		61,64 %
% des cc incluant une clause sur le fonds de pension		77,05 %

Source : l'analyse ne compte que les conventions collectives disponibles en ligne sur la base de données Conventions collectives en ligne (CORAIL) du ministère du Travail. Sauf indications contraires, les données concernent l'ensemble des emplois couverts par la convention.

		Médiane
Salaires et primes		
Moyenne du salaire d'opérateur à l'embauche en 2012	21,98 \$	21,76 \$
Augmentation négociée (%)	2,50 %	2,62 %
Prime de soir	0,71 \$	0,80 \$
Prime de nuit	1,04 \$	0,90 \$
Prime de fin de semaine	2,57 \$	1,75 \$

Horaire de travail et conditions	
8 à 9 heures	13,79 %
12 heures	6,90 %
16 heures	3,45 %
24 heures	75,86 %
Moyenne de la période d'essai à l'embauche (jours)	90,30

Rétention de la main d'œuvre	
Changement technologique	51,61 %
Formation	32,26 %
Travailleurs âgés	14,75 %

Modalité du paiement des heures supplémentaires des opérateurs selon la période

	% des cc offrant le paiement du temps x 1,5	% des cc offrant le paiement du temps double
Après le quart	94,23 %	5,77 %
Après 4 heures supplémentaires	49,02 %	50,98 %
Après semaine normale	77,08 %	20,83 %
Le samedi	84,09 %	15,91 %
Le dimanche	30,61 %	69,39 %
6 ^e journée	68,09 %	31,91 %
7 ^e journée	55,32 %	44,68 %
Férié	36,73 %	63,27 %

Note : 93 % des entreprises permettent l'accumulation d'heures supplémentaires dans une banque de temps.

Pourcentage de vacances allouées selon les années d'ancienneté

Ancienneté	Vacances (%)
Embauche	4,00
5 ans et moins	4,92
6 à 10 ans	6,58
11 à 15 ans	7,91
16 à 20 ans	9,09
Plus de 20 ans	10,59

Répartition des entreprises recensées selon le nombre d'heures ouvrables

Heures	N	%
8 ou 9	8	13,79 %
12	4	6,90 %
16	2	3,45 %
24	44	75,86 %
Total	58	100,00 %

Note : certaines conventions collectives n'affichent pas le nombre d'heures ouvrables